

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/028

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 27 : CONCERTS ETE 2019

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gérard BERGANTZ, adjoint au maire chargé de la culture, du patrimoine et de l'animation,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances et de l'Agriculture :

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser un concert le 20 juillet avec les Falcon's pour un montant de 4 500 €,
- de prendre en charge la location de matériel scénique pour un montant de 2 820 € TTC, ainsi qu'un service d'ordre pour un montant de 200 € TTC, et de fixer les tarifs d'entrée comme suit : adultes 8,00 €, jeunes âgés de moins de 18 ans 5,00 €,
- d'organiser 3 concerts en collaboration avec Nuances Sonores durant l'été 2019 pour un montant de 22 320,00 € TTC, aux dates suivantes : 27 juillet, 3 août et 14 août 2019. Les groupes retenus sont : Les orteils décollés, Calum Stewart et Ciné Concert. De prendre en charge un service d'ordre pour un montant de 600,00 € TTC, et de fixer les tarifs d'entrée comme suit : adultes 8,00 €, jeunes âgés de moins de 18 ans 5,00 €,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de la manifestation, à savoir les frais de déplacement, les frais de repas, les droits d'auteur et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 04 mars 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT